

FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE DU DRONE CIVIL

*Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) et
Ordinaire (AGO) du 29 février 2024*

Les membres de la Fédération Professionnelle du Drone Civil (FPDC) se sont réunis en présentiel et simultanément par visio-conférence, le 29 février 2024 au Yachting Club, *Port Pointe Rouge Marseille 13008*.

Le Président Philippe Boyadjis, a ouvert la réunion à 13h30 au nom du Conseil d'Administration.

Pour rappel, le Conseil d'Administration se compose des personnes suivantes :

- Membres du CA présents : 5 → Philippe Boyadjis, Président / Francis Duruflé, Vice-Président / Francis Mathot, Trésorier / Baptiste Simonot, Délégué en charge du développement / Benoit Pinget, Adjoint délégué APADAT
- Membres du CA présents en distanciel : 1 → Lilian Marolleau, Délégué Sud-Ouest
- Membres du CA absents : 4 → Arnaud Viel, Adjoint Délégué Formation et Délégué Ouest / Henry Joffroy, Délégué Conférences et Délégué Sud-Est / Anne-Marie Haute, Déléguée Constructeur et Correspondante ADIF / Arnaud Verzeletti, Délégué APADAT

Ont participé à l'Assemblée Générale :

- 6 membres du Conseil d'Administration, présents ou représentés,
 - 22 autres adhérents présents, 13 en présentiel et 9 à distance,
 - Et 5 pouvoirs,
- Soit 33 votants.

Le secrétariat est assuré par Emma Gauthier

Fédération Professionnelle du Drone Civil (FPDC)
4 place de l'Opéra, 75002 PARIS
Association W751220313 – SIREN 800 428 799

FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE DU DRONE CIVIL
4 place de l'Opéra
75002 PARIS
www.fpdc.fr
contact@federation-drone.org
SIRET 800 428 799 00053
RNA W751220313
TVA Intra FR96 800 428 799

En introduction, Francis Duruflé procède à une explication concernant l'émargement à distance ainsi que la procédure de vote pour les résolutions. L'émargement à distance a été mis en place dès le matin de l'Assemblée Générale pour permettre aux participants de s'inscrire en amont et d'indiquer leur possession de pouvoirs ou non.

Il annonce le déroulement des votes, avec une partie de vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE), concernant la modification des statuts et une autre de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO).

Les personnes présentes procéderont aux votes à main levée et celles en visio-conférence via le formulaire mis à leur disposition, en indiquant la lettre de la résolution en discussion. Il notifie qu'un numéro de téléphone, celui du secrétariat, est mis à disposition en cas de problème éventuel durant les votes.

Philippe Boyadjis reprend la parole, salue tous les participants et rappelle l'ordre du jour.

L'ORDRE DU JOUR

Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) :

1. Modification des Statuts

Assemblée Générale Ordinaire (AGO) :

1. Approbation du rapport moral et d'activité de l'exercice 2023
2. Approbation des comptes de l'exercice 2023, affectation du résultat et quitus financier
3. Approbation du Budget 2024 et des cotisations 2025
4. Convention réglementée entre la FPDC et la société LUKAS
5. Renouvellement des Membres du Conseil d'Administration
6. Questions diverses

Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) :

La parole est redonnée à Francis Duruflé, qui détaille le projet de modification des statuts. Les modifications souhaitées des articles ont été envoyées à tous par email, en annexe à la convocation.

Quatre modifications sont notifiées-dans trois articles principaux:

- **Article 2, Objet** afin d'ajouter sur les statuts FPDC la dimension européenne et internationale dans l'objectif social, et par ailleurs, d'agir en justice pour défendre l'intérêt général en lien avec le secteur du drone civil ;
- **Article 8, Perte de la qualité d'Adhérent** afin que l'exclusion d'un membre soit prononcée par le Conseil d'Administration et pas uniquement par le Bureau ;
- **Article 13, Attribution des membres du Bureau** avec la possibilité d'ester en justice pour le Président sur demande du Conseil d'Administration pour défendre la Fédération contre de potentiels préjudices et la possibilité d'utiliser des moyens de paiements électroniques pour le Trésorier et le Président

Résolution et Vote Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) :

- **Résolution A** : L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la modification des statuts, telle que proposée dans le projet annexé à la convocation,
Votes exprimés : 33, Pour : 97%, Contre : 3%, Abstention : 0%
Résolution adoptée.

FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE DU DRONE

4 place de l'Opéra

75002 PARIS

www.fpdc.fr

contact@federation-drone.org

SIRET 800 428 799 00053

RNA W751220313

TVA Intra FPDC 800 428 799



Fédération Professionnelle du Drone Civil (FPDC)

4 place de l'Opéra, 75002 PARIS

Association W751220313 – SIREN 800 428 799

Assemblée Générale Ordinaire (AGO) :

Point 1 : Rapport Moral et d'activités 2023, présentation par Philippe Boyadjis

Le Président rappelle les objectifs de la Fédération pour l'année 2023 :

- Être la fédération de **tous les exploitants** (prestataires, constructeurs, organismes de formation) et promouvoir l'unité de la filière ;
- **Créer du lien, parler de nous** sur les réseaux sociaux et via notre site, visibilité des professionnels et des applications métiers, création d'événements (conférences régulières, ...) et déplacements en régions ;
- Participer aux rencontres au **niveau européen**, car c'est à ce niveau que se joue la structuration de la filière européenne ;
- **Promouvoir la compétence** et la reconnaissance de cette compétence, indispensable pour mener des opérations drone répondant aux demandes des clients, efficientes et garantissant la sécurité du personnel et de l'environnement ;

Le Président rappelle la composition actuelle du Conseil d'Administration de la FPDC:

CONSEIL D'ADMINISTRATION	
PRÉSIDENT	Philippe Boyadjis
VICE-PRÉSIDENT	Francis Duruflé
DÉLÉGUÉ EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT	Baptiste Simonot
TRÉSORIER	Francis Mathot
DÉLÉGUÉ NORD EST, DÉLÉGUÉ FORMATION	
DÉLÉGUÉ OUEST, ADJOINT DÉLÉGUÉ FORMATION	Arnaud Viel
DÉLÉGUÉ CONSTRUCTEUR, CORRESPONDANTE ADIF	Anne-Marie Haute
DÉLÉGUÉ SUD OUEST	Lilian Marolleau
DÉLÉGUÉ SUD EST, COORDINATEUR CONFÉRENCES	Henry Joffroy
DÉLÉGUÉ COMMUNICATION DÉLÉGUÉ APADAT	Arnaud Verzeletti
ADJOINT DÉLÉGUÉ APADAT	Benoit Pinget

Il est rappelé que l'ensemble du Conseil d'Administration arrive à terme de son mandat ce jour.

Fédération Professionnelle du Drone Civil (FPDC)
4 place de l'Opéra, 75002 PARIS
Association W751220313 – SIREN 800 428 799

FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE DU DRONE CIVIL
4 place de l'Opéra
75002 PARIS
www.fpdc.fr
contact@federation-drone.org
SIREN 800 428 799 00053
RNA W751220313
TVA Intra UE 800 428 799

De plus, sont notifiés l'arrivée au cours du mandat précédent d'Arnaud Verzeletti et de Benoit Pinget, Délégués APADAT ainsi que les départs d'Erwan Savio, Délégué Formation et de Jérôme Fouillaud, Délégué Communication.

Des remerciements chaleureux sont adressés par le Président aux deux délégués sortants pour leur travail considérable fourni au sein de la Fédération, au bénéfice de la filière et des adhérents de la FPDC.

Le Président rappelle le calendrier des réunions du Conseil d'Administration ayant eu lieu durant l'année 2023 :

- **23/02/2023** En présentiel à Toulouse, rapprochement avec l'ADIF
- **20/04/2023** En distanciel, préparation de l'Assemblée Générale
- **03/08/2023** En distanciel, préparation de la réponse à consultation de la DTA pour la réforme de l'arrêté Espace
- **30/08/2023** En distanciel, avec planning des audits de labellisation et nouveau point sur l'arrêté Espace
- **20/09/2023** En distanciel, avec choix de la nouvelle plateforme ProCertif préférée à la plateforme TeachShare
- **02/10/2023** En distanciel, avec organisation du CA de Bordeaux
- **10/10/2023** En hybride à Bordeaux, à l'occasion de UAV Show, avec Décision d'intégration de l'APADAT et choix du cabinet de conseil Bien Commun Advisory
- **04/12/2023** En distanciel, avec choix de la société de conseil pour le renouvellement de la certification
- **14/12/2023**. En distanciel, avec campagne de labellisation 2024 et accord sur modification des statuts

Le Président présente les délégués thématiques et les délégations au niveau européen :

DÉLEGUÉS COMPÉTENCES CONSEILLERS	
FORMATION	Jean-Christophe Roche, Arnaud Vieil
WEBINAIRE	Jacqueline Déno
CONSTRUCTEUR	Anne-Marie Haute, Eddy Chogon
COMMUNICATION	Jamil Assi
AUTORISATIONS DE MISSION	Eléonore VERNIERS-SEGUIER, Herveline Renault
APADAT	Arnaud Verzeletti
APADAT	Benoit Pinget

JEDA'S POINTS OF CONTACT	
EASA	Philippe Boyadjis
SESAR	Bastien Mancini et Baptiste Simonot
European Defense Agency	Stéphane Morelli

Eléonore Verniers-Seguier, Déléguée Autorisation de Mission, prend la parole afin d'apporter les actualités concernant sa délégation.

Un groupe de travail a été créé, composé d'elle-même et d'Herveline Renault, de même Déléguée Autorisation de Mission afin de travailler sur les aéroports faisant payer les protocoles aux opérateurs de drone.

Plusieurs discussions ont été réalisées avec l'Union des Aéroports Français (UAF), la FPDC a, par ailleurs, participé au Congrès de celui-ci le 24 novembre 2023. Le sujet reste en cours de travail.

Un groupe de travail est aussi mis en place concernant le nombre conséquent de refus de missions sur la P23 à Paris, le sujet est de même en cours de travail.

Par la suite, elle notifie l'interdiction de survol, dans le cadre de JOP, sur la P23 de Paris du 1er juillet au 30 septembre 2024.

Les autorisations de missions devenues payantes, par la plateforme U-space Keeper, à la demande ou par abonnement, redeviennent à la normale c'est-à-dire gratuit par protocole aéroportuaire à partir du 1 mars 2024, mais cela pourrait encore évoluer prochainement.

Présentation des délégués régionaux :

Philippe Boyadjis encourage les adhérents à postuler pour les régions suivantes : Nord-Est, Sud-Est, Centre-Est

DELEGUES REGIONS	DELEGUE
<i>Nord - Ile de France</i>	Olivier Cazenave
<i>Ouest</i>	Arnaud Viel
<i>Ouest - Adjoint</i>	Aurelien Tricault
<i>Sud</i>	Gersande Bignon
<i>Sud-Ouest</i>	Lilian Marolleau
<i>Antilles</i>	Murielle Mantran
<i>Océan Indien</i>	Boris Schoene

Evolution des adhésions :

Nous constatons une stabilisation voire une reprise du nombre d'adhérents avec un total de 140 adhérents pour la campagne 2023 contre 137 adhérents pour la campagne 2022.

Catégorie ADH	Campagne	Campagne
	2022	2023
Sup. 750K	1	1
Sup. 250K-750K	12	15
Inf. 250K	31	37
Micro Ent/Partic.	36	36
Apadat		16
Stagiaire	57	26
TOTAL	137	140

Il est proposé aux stagiaires qui suivent la formation dans un organisme labellisé de la FPDC, la possibilité d'une première année d'adhésion gratuite, permettant à tous les nouveaux entrants dans la filière avec une certaine qualité de formation de découvrir la FPDC. Une baisse concernant ces adhérents est tout de même constatée entre 2022 et 2023, passant de 57 en 2022 à 26 en 2023, et un effort de communication sera à mener en 2024 sur ce sujet.

FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE DU DRONE CIVIL

4 place de l'Opéra

75002 PARIS

www.fpdc.fr

contact@federation-drone.org

SIRET 800 428 799 00053

RNA W751220313

TVA Intra FR90 800 428 799

Fédération Professionnelle du Drone Civil (FPDC)

4 place de l'Opéra, 75002 PARIS

Association W751220313 – SIREN 800 428 799

Actions de la FPDC en 2023 :

JEDA et instances européennes, présentation par Philippe Boyadjis et Julie Garland

Philippe Boyadjis présente Julie Garland, présidente de l'Association irlandaise du Drone Civil et, depuis le 7 février 2024, également présidente de Joint European Drone Associations (JEDA). Elle est aussi membre du Steering Committee du Industry & Stakeholder Body (ISB) de JARUS (Joint Authorities for Rulemaking on Unmanned Systems).

La parole est ensuite donnée à Julie Garland afin qu'elle présente JEDA.

Elle commence en indiquant qu'en tant qu'association nationale il est important de ne pas seulement regarder les actions et événements pouvant être réalisés dans son pays mais bien au contraire mettre en place des actions pouvant avoir une portée en Europe voire à l'échelle mondiale.

Joint European Drone Associations (JEDA) est une association européenne commune fondée en **novembre 2021** et qui comptabilise à ce jour **22 associations de 19 Etats membres** et un total de **plus de 3 500 membres**.

Une partie des missions à réaliser se trouve être d'encourager d'autres associations à rejoindre JEDA pour impliquer d'autres Etats.

Leur siège social est basé à Bruxelles, un avantage significatif nous indique la Présidente car cela permet de conclure des partenariats, d'être inscrit au registre européen de transparence...

Cette association est également reconnue par l'EU-COM, EASA, EUROCONTROL, EDA, SESAR 3 JU, ICAO et JARUS. Elle indique, par ailleurs, que cette reconnaissance peut être développée rapidement.

Elle énonce ensuite la liste des Etats membres de JEDA, avec le nom de l'association pour chaque pays. Les membres du nouveau Comité Exécutif sont eux aussi présentés, et leur mandat prendra fin en **février 2026**.

Country	Association	Name	period
Austria	AAD	Raul Forner	1
Belgium	BDF	Laurent Geeraerts	2
Bulgaria	EUKA	Gheorghe	2
Croatia	BAA	Stefan Hristozov	2
Estonia	CUSA	David Ormrod	2
Finland	RPASF	Stephen Sutton	2
France	FPDC	Philippe Boyadjis	2
Germany	UAV DACH	Michael Wieland	1
Greece	HUSA	Vassilios Skliris	2
Term of office until the Ordinary General Assembly 2024			

Country	Association	Name	period
Hungary	HDC	Izánán Drózs	1
Ireland	UAAI	Julie Garland	2
Italy	ASSORPAS	Marco Fezza	1
Latvia	LARPAS	Māris Krievs	2
Lithuania	DRONEA	Vidmantas Kainys	2
Luxembourg	LDF	Gilles Rock	1
Netherlands	DORD	Rosel van der Wal	2
Portugal	KNVL		
Romania	APINT	Călin Lețea	2
Switzerland	UVSRO	Augustin Lupu	2
	DIAS		
	SFCD	Georg Schwarz	1

JEDA Executive Committee 2022 - 2026						
President	Julie Garland					
Vice President	Philippe Boyadjis					
Vice President	Vidmantas Kainys					
Treasurer	Laurent Geeraerts					
Secretary	Stefan Hristozov					
Honorary role	Achim Friedl					
		elected until Feb 2026				
		Ongoing				

Trois groupes de compétences de JEDA existent :

- CG 1: European regulations Implementation in the MS Head of CG : Philippe Boyadjis philippeboyadis@jeda-uas.eu
- CG 2: Training - Program and organisation Head of CG : Roel van der Wal Evanderwal@droneflightacademy.eu
- CG 3: Technical issues - manufacturing, certification Head of CG : Nathanel Apter pathanel@uasolutions.ch

Le groupe de compétences 1, représenté par notre Président Philippe Boyadjis, examine les réglementations européennes sur la mise en œuvre de ces réglementations dans les Etats membres.

Julie Garland présente les événements JARUS auxquels JEDA a participé, représenté par plusieurs membres pour chacun d'eux :



Recognition and acceptance of the JEDA at **JARUS** Joint Authorities for
Regulating Unmanned Systems

- JARUS ISB Steering Committee Ballot
- JEDA representatives Julie Garland and Filippo Tomosello
- JARUS ISB Vice-chair: Julie Garland JEDA
- JARUS WG-SRM in Dublin, 28 Feb 2023 (Julie)
- JARUS Plenary 17-21 April 2023, Rome (Julie and Stefan)
- JARUS Plenary 18-22 September 2023, Ottawa (Julie and Stefan)
- JARUS WG-SRM 15-19 January 2024, Gatwick (Julie and Stefan)

Upcoming 2024 Plenaries – Kazakhstan in May and Vienna in November

Par ailleurs, JARUS a pour objectif une homogénéité des règles au niveau européen et international. A travers JARUS, JEDA a l'opportunité de commenter les textes avant que les nouvelles réglementations soient mises en place.

Cycle de conférences, présentation par Jacqueline Denos

Conférences année 2023 :

Date	Thématique
9/1/2023	FPV : Une discipline hors normes
6/2/2023	La France : Fleuron de la technologie drone
6/3/2023	Focus sur la pulvérisation en agriculture
3/4/2023	Modélisation 3D en BTP => Le drone une avancée vers le BIM
2/5/2023	"L'art de faire ses déclarations de vol" Et comment ne pas être considéré comme drone malveillant?
4/12/2023	Drone et environnement

Conférences année 2024 :

Date	Thématique
4/12/2023	Social: Drone et environnement
8/1/2024	Métier: Le nettoyage et la désinfection par drone, opportunités et avenir de ce secteur d'activité
5/2/2024	Matériel: Les drones avec marquage de classe. Faut-il se débrouiller à en acheter un dès maintenant? Revues de gamme
4/3/2024	Réglementation : U-space
8/4/2024	Métier: Le drone dans le domaine de la sécurité
6/5/2024	Innovation: Les dernières avancées dans le drone.
5/6/2024	Social: Focus assureurs de la filière drone

La conférence du mois de mai va peut-être connaître un changement afin que celle-ci soit axée sur la présentation de tous les délégués ainsi que leur travail fourni au sein de la FPDC.

Certificat FPDC et labellisation, présentation par Jean-Christophe Rocher

Le président introduce le sujet avec un bilan de 2023.

Résultats obtenus en 2023 :

- Nombre d'organismes labellisés : 38 (30 en n-1)
- Nombre de personnes formées : 1 041 (870 en n-1)
- Nombre de personnes ayant suivi les formations de formateurs : 16
- Nombre d'audits à distance : 28
- Nombre d'audits initiaux : 10 dont 6 en présentiel

Nous constatons donc une activité en **augmentation** entre l'année 2022 et l'année 2023.

Philippe Boyadjis présente l'arrivée, suite au départ de Erwan Savio, de Jean Christophe Rocher en début d'année 2024 en tant que Délégué Formation et lui passe la parole afin qu'il présente les projets pour 2024-2025 concernant la formation et la labellisation.

Réorganisation de la délégation formation :

- Partage des responsabilités entre les 2 co-délégués
- Mise en place de visioconférences trimestrielles pour recréer du lien et du dialogue entre les OF et partager les informations générales sur la formation professionnelle, la réglementation, les problématiques propres aux OF
- Refonte des journées de maintien des compétences des formateurs liés aux obligations Qualiopi
- Remise à plat des processus de suivi et de gestion des OF
- Appel aux bonnes volontés pour renforcer la délégation formation
- 3 grands chantiers à mener
 - Formation des formateurs en STS → 5 sessions au mois d'avril en région
 - Renouvellement de la certification RS5717 FPDC → dossier à déposer au plus tard au mois de mai auprès de Frances Compétences
 - Gestion de la labellisation → Bascule sur Procertif, nouvelle plateforme d'examen (courant mars)

Il est rappelé que l'**implication des organismes de formation est fortement demandée et importante** pour permettre une gestion efficace de la délégation formation.

Communication, présentation par Jamil Assi

Actions menées en 2023 :

- Refonte du site avec :
 - Annonces et rapports des webinaires
 - Annuaire des adhérents
 - Cartographie des organismes labellisés
 - Intégration des délégation « métiers » avec l'APADAT
 - Mise à jour des drones de classe : <https://fpdc.fr/drones-avec-marquage-de-classe-ce>
- Reprise de l'animation sur les réseaux existants Linkedin, Facebook et Twitter ;
- Ouvertures de comptes sur Instagram et en particulier YouTube pour héberger les replays des webinaires ;

Création de la délégation FPDC APADAT, présentation par Benoît Pinget

L'APADAT (Activités des Professionnels de l'Application par Drones Autonomes et Télépilotes) a été créée le 4 février 2022 et a pris la décision en octobre 2023 d'intégrer la FPDC.

La FPDC avait pour volonté de mettre en avant les applications métiers du drone par type d'activité. L'APADAT s'affirme donc, à ce jour, comme une délégation spécifique de la FPDC.

Leurs objectifs :

- Réguler, défendre et promouvoir l'application de produits par drones
- Épauler les professionnels du secteur
- Participer à la mise en place d'une certification « pulvérisation »
- Promouvoir et veiller au respect de la réglementation
- Être la voix de la FPDC et de ses adhérents auprès de toutes autorités et instances, nationales et internationales

Action 2024 :

- Aller à la rencontre des adhérents avec une journée technique du drone de pulvérisation (démonstration, points techniques, réglementations) → Fin juillet (date et lieu à confirmer)

Réforme de l'Arrêté Espace, présentation par Marie-Charlotte Potet

Philippe Boyadjis rappelle que le sujet de l'Arrêté Espace a beaucoup sollicité la FPDC, suite à son opposition vis-à-vis du projet d'autorisation de la catégorie ouverte sur l'espace public urbain. Il notifie que faire évoluer un drone implique des règles de sûreté, de sécurité intérieure, de protection de la vie privée. La pétition, publiée en septembre dernier, a fait l'objet de plus de 700 signatures.

Néanmoins, il est souligné par le Président que la FPDC n'était pas opposée à la catégorie ouverte sur l'espace public urbain en elle-même mais plutôt à la catégorie ouverte sur l'espace public urbain **sans la formation correspondante à la catégorie spécifique intégrant une formation théorique exigeante et une formation pratique validée de manière indépendante.**

La promotion de la compétence, évoquée comme objectif en début d'Assemblée Générale, ne peut être réalisée avec une formation en ligne et sans contrôle des capacités sur le terrain.

La FPDC a alors fait appel à une société d'influence, Bien Commun Advisory, avec laquelle plusieurs actions ont été menées :

ACTIONS	IMPACT DE NOTRE ACTION
Ministère de l'Intérieur	<p>Mobilisation des directions générales de la police nationale et de la gendarmerie pour avis afin d'arrêter la position du Ministère sur le dossier.</p> <p>Sensibilisation du conseiller aux enjeux de sécurité, accueil favorable de nos propositions qu'il souhaite soutenir.</p>
Ministère des Armées	<p>Sensibilisation du conseiller qui rejoint notre position et dit son désaccord général avec mais nous rappelle que le ministère des Armées n'est pas légitime sur ces sujets.</p> <p>Transmission de notre point à la DSAE (direction de la sécurité aéronautique d'Etat), en lien direct avec la DGAC.</p>
Ministère délégué chargé des Transports	<p>Partage de la position du ministère : ils ne veulent pas ajouter d'exigence à la proposition européenne, mais sont réceptifs aux arguments de sécurité et prennent le point de la possibilité de prolonger les régimes transitoires</p>
Ministère de l'Economie, conseiller innovation	<p>Sensibilisation aux arguments de sécurité, le conseiller a proposé d'appuyer notre position auprès du ministère des Transports.</p>

Marie-Charlotte POTET rappelle l'objectif qui était de sensibiliser les ministères concernés (Ministère de l'Intérieur, Ministère des Armées, Ministère délégué chargé des Transports).

Plusieurs rendez-vous ont été réalisés avec les conseillers des ministres de chacun des trois ministères pour les sensibiliser aux enjeux. Le Ministère de l'Intérieur avait été alerté, en interne, par la Direction Générale de la Gendarmerie et par la Police Nationale. Les trois ministères ont organisé une négociation interministérielle sur ce projet d'arrêté, la position a été entendue et le projet d'arrêté devrait alors être favorable à la position de la FPDC.

Autres actions liés au lobbying arrêté Espace :

- Diffusion de la lettre ouverte aux syndicats pertinents
- Elaboration et envoi d'une première note pour le maintien de l'exigence de formation du pilote de drone civil
- Rédaction d'une question parlementaire écrite

Objectif d'intégration de la filière auprès des acteurs publics :

ACTIONS	IMPACT DE NOTRE ACTION
Ministre de l'Économie, conseiller Innovation	<p>Positionnement de la FPDC comme l'interlocuteur de référence pour la filière auprès du conseiller.</p> <p>Prise d'information sur la commande publique et les nouveaux usages ainsi que sur la formation.</p> <p>Prise d'information pour l'organisation d'une visite ministérielle sur site.</p>
Direction Générale des Entreprises.	<p>Information par la DGE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'un Appel à projet « Offres de robots et machines intelligentes d'excellence », lancé en juillet et opéré par Bpifrance. • D'un Appel à manifestation d'intérêt « Compétences et Métiers d'avenir » pour soutenir l'émergence de talents et accélérer l'adaptation des formations aux besoins de compétences des nouvelles filières et des métiers d'avenir.

Proposition et objectifs pour 2024 :

Prestations sur les mois de mars et avril proposées à un coût de 4 500€ HT / mois

- Maintenir nos actions avec la presse locale et nationale
- Refaire une tournée des cabinets ministériels une fois que le remaniement sera effectif et si les conseillers sont amenés à changer
- Continuer à vous accompagner dans votre communication interne
- Demander 2 lettres de soutien de ministère pour le renouvellement des certifications.

Il appartiendra au nouveau Conseil d'administration de décider des actions à poursuivre.

Rappel des événements auxquels la FPDC a participé en 2023, présentation par Philippe Boyadjis

- **22 mars 2023**, Amsterdam Drone Week
- **28 avril 2023**, EUROCAE Symposium, Paris
- **9 mai 2023**, RV conjoint avec l'ADIF auprès du député Philippe LATOMBE
- **10 et 11 octobre 2023**, UAV SHOW Bordeaux
- **25 octobre 2023**, European Drone Forum UAV DACH à Cologne
- **24 novembre 2023**, Congrès de l'Union des Aéroports Français
- **29 novembre 2023**, Assemblée Générale de l'association belge des opérateurs de drone Belgian Drone Fédération à Bruxelles

Le président présente donc le bilan de cette année 2023 eu égard aux objectifs fixés.

Bilan des actions 2023, présentation par Philippe Boyadjis

- Être la fédération de **tous les exploitants** : intégration d'une délégation pulvérisation APADAT, liens étroits avec l'ADIF, lettre contre l'arrêté Espace cosignée avec l'UNEPAT
- **Créer du lien, parler de nous** : site internet enrichi, webinaires maintenus, communication institutionnelle auprès des **ministères, présence en région**
- Participer aux rencontres au **niveau européen**: position réaffirmée au sein de JEDA, présence conjointe avec l'ADIF auprès de SESAR 3 JU
- **Promouvoir la compétence**: lutte contre l'ouverture à l'Open sans condition de formation, moyens déployés pour la gestion et le renouvellement de la RS5717, **nombre croissant d'organismes labellisés**
- Finaliser la **réorganisation administrative et financière**, indispensable au soutien de nos actions

Un constat : Toutes ces actions n'ont pu être menées que grâce à un sur-investissement bénévole, qui ne peut se poursuivre ainsi et, donc, la poursuite de nos actions pour la filière nécessite des moyens d'appui supplémentaires.

La mise en place d'une structure est envisagée pour permettre aux bénévoles de travailler sereinement, en donnant du temps et du travail pour la Fédération sans empiéter sur la vie personnelle et familiale.

Proposition d'embauche d'un(e) Délégué(e) Général(e), présentation par Francis Duruflé

CDD de 12 mois, coût estimé sur 2024 de 45 000€ (de avril à septembre)

- Gestion de la **vie administrative** de l'association
- Gestion administrative de la **labellisation** et de la relation avec les labellisés sous la supervision des délégués formation
- Supervision de l'alternant(e)
- Coordination des **groupes de travail** : internes, CDC, JEDA
- **Communication institutionnelle** sous la supervision du bureau
- Recherche de **financements nouveaux**, au niveau national et européen

Projets pour 2024, présentation par Philippe Boyadjis

- Cycle de **conférences** : recherche de synergie européenne
- **Certificat FPDC** et labellisation: **organisation participative** d'évolution de notre (nos) certificats, travaux de **renouvellement** de la RS5717, migration de **plateforme**
- **GT Réglementation et JEDA**: travaux de remontée des **expériences et propositions** des exploitants au niveau français puis européen en relation avec l'EASA
- **Communication adhérents**: amplification des démarches de **prospection** et des **modes de communication instantanés**
- **Communication institutionnelle** : maintien de nos contacts avec les **ministères** et recherche de **soutiens et financements**
- **Embauche d'un(e) Délégué(e) Général(e)**, pour assurer ces actions et soutenir les délégués et bénévoles FPDC

Résolutions Assemblée Générale Ordinaire (AGO) :

- **Résolution B** : L'Assemblée Générale approuve le rapport moral et d'activités présenté par le Président pour l'exercice 2023 et donne quitus au Président et au Conseil d'administration pour sa gestion,
Votes exprimés : 30, Pour : 100%, Contre : 0%, Abstention : 0%
Résolution adoptée.
- **Résolution C** : L'Assemblée Générale ratifie la nomination au Conseil d'Administration de Arnaud Verzeletti et Benoît Pinget, pour la durée initiale du mandat du CA soit jusqu'à l'Assemblée Générale de ce jour,
Votes exprimés : 30, Pour : 100%, Contre : 0%, Abstention : 0%
Résolution adoptée.

Point 2 : Rapport Financier sur les comptes de l'exercice 2023 et affectation du résultat, présentation par Francis Mathot

Contexte et actions menées en 2023 :

- Après identification des problématiques administratives 2022 suite à la pandémie, le premier trimestre 2023 a permis de **finaliser toutes les corrections administratives et fiscales** ;
- Gestion matérielle et administrative vers un **nouveau siège social** ;
- Fonctionnement fluide de la gestion des **cotisations et labellisations** ;
- Changement de notre assistante en **alternance** et gestion du contrat ;
- Modalités d'intégration de l'**APADAT** au sein de la FPDC ;
- Gestion administrative et financières des **ressources externes**, supports à nos actions de **lobbying, de formation et de certification** ;

FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE DU DRONE CIVIL

4 place de l'Opéra
75002 PARIS

www.fpdc.fr


contact@federation-drone.com
SIRET 800 428 799 00013
RNA W751220313
TVA Intra FR96 800 428 799

Fédération Professionnelle du Drone Civil (FPDC)
4 place de l'Opéra, 75002 PARIS
Association W751220313 – SIREN 800 428 799

Le trésorier présente alors les comptes de l'exercice 2023.

Présentation du compte de résultat :

	2023	2022
Cotisations	19210	18573
Labellisation	95000	70374
Formations	1050	
Subventions	3550	
Produits d'exploitation	118810	88947
Autres achats et charges externes	56981	56205
Dotations aux amortissements et provisions		397
Autres charges	15513	16277
Charges d'exploitation	72494	72880
Résultat d'exploitation	46315	16066

Du côté de l'exploitation, les cotisations s'élèvent à 19 210 euros en 2023 contre 18 573 euros en 2022. Cela découle d'une légère progression au niveau des cotisations (membre FPDC prenant une cotisation plus élevée et nouveaux adhérents).

La labellisation a, elle aussi, connu une augmentation (95 000 euros contre 70 374 l'année précédente), avec l'arrivée de nouveaux organismes de formation.

Le résultat "formations" fait l'objet de rentrées sur les formations de formateurs.

Les produits d'exploitation connaissent alors une augmentation de 34% entre 2022 et 2023, passant de 88 947 euros à 118 810 euros.

Les charges d'exploitation, s'élevant à 72 494 euros, sont relativement équivalentes à celles relevées en 2022 néanmoins elles n'ont pas été dépensées de la même façon en raison de la remise en ligne administrative et fiscale de la FPDC. Certains postes ont été réduits et d'autres actions ont été menées, notamment l'action de lobbying.

Une structure plus légère, réduite dans ses effectifs de fonctionnement, ce qui a permis de dégager des ressources et d'identifier quel serait le seuil de rentrées minimal à obtenir chaque année pour assurer la pérennité de la FPDC.

	2023	2022
Produits financiers	1686	137
Charges financières	0	0
Résultat financier	1686	137

	2023	2022
Produits exceptionnels	487	0
Charges exceptionnelles	521	24395
Résultat exceptionnel	-33	-24395

Du côté financier et exceptionnel, les produits financiers (1 686 euros) correspondent aux intérêts du compte livret.

Le résultat exceptionnel est alors de -33 euros, un résultat négatif mais positif au vu de la différence avec l'année précédente.

	2023	2022
Produits	120983	89065
Exploitation	118810	88947
financier	1686	137
exceptionnel	487	0
Charges	80888	99707
exploitation	72494	72880
financier	0	0
exceptionnel	521	24395
Impôt sur les bénéfices	7873	2431
Résultat	40095	-10622

Pour conclure, la FPDC obtient un résultat, plus que satisfaisant, de 40 095 euros comparé à un déficit de 10 622 euros en 2022.

Présentation du bilan :

	2023	2022
Actif immobilisé	453	453
Créances clients	287	0
Autres créances	7281	5957
Disponibilités	110511	108658
Charges constatées d'avance	4592	200
Actif circulant	122672	114816
Total actif	123126	115270

Concernant l'actif du bilan, les autres créances de 7 281 euros correspondent au rappel de la TVA. La trésorerie de l'actif de 123 126 euros a connu une légère augmentation comparé à 2022 puisque celle-ci s'élevait à 115 270 euros.

	2023	2022
Fonds propres statutaires	56280	66903
Résultat	40095	-10622
Fonds propres	96375	56280
Dettes fournisseurs	14960	16777
Dettes fiscales et sociales	7873	36902
Autres dettes	287	
Produits constatés d'avance	3630	5310
Dettes	26750	58990
Total passif	123126	115270

Dans le passif est indiqué le résultat de 40 095 euros pour lesquels des affectations vont être proposées aux fonds propres pour la prochaine année. Ceux-ci s'élèvent alors à 96 375 euros et apportent une visibilité sur la pérennité de la FPDC, qui rassure l'équipe.

Présentation des comptes annuels : Conclusion

- Situation régularisée et saine
- Capacité à investir en ressources humaines
- Dépenses engagées pour développer nos actions

Point 3. Budget 2024 et cotisations 2025, présentation par Francis Mathot

Présentation des tarifs de cotisations appliqués en 2024 et proposés en 2025 :

Cotisation 2024 - Actif investi - Expert UAS Taux personnel fixé par la loi instauré en 2022 au profit des personnes ayant pris à leur charge une activité économique dans le secteur de l'aviation et de l'aéronautique. Les cotisations sont proposées avec une activité de formation ou culture en option.	108€	<input type="button" value="−"/> <input type="button" value="+"/> <input type="button" value="x"/>	Cotisation 2024 - Entreprise majeure - Expert UAS Taux personnel fixé par la loi instauré dans une activité économique dans le secteur de l'aviation et de l'aéronautique. Les cotisations sont proposées avec une activité de formation ou culture en option.	600€	<input type="button" value="−"/> <input type="button" value="+"/> <input type="button" value="x"/>
Cotisation 2024 - Professionnel investi - Expert UAS Taux personnel fixé dans l'activité en remplacement par un 100% entre 10 et 15000 euros par an. Il existe une option pour l'activité "T" (Téléphonie et électronique) et une autre pour l'activité "C" (Construction non complète) avec une activité de formation ou culture en option.	108€	<input type="button" value="−"/> <input type="button" value="+"/> <input type="button" value="x"/>	Cotisation 2024 - Leader secteuriel - Expert UAS Taux personnel fixé dans l'activité en remplacement d'une activité économique dans le secteur de l'aviation et de l'aéronautique. Les cotisations sont proposées avec une activité de formation ou culture en option.	1200€	<input type="button" value="−"/> <input type="button" value="+"/> <input type="button" value="x"/>
Cotisation 2024 - PME dynamique - Expert UAS Taux personnel fixé dans l'activité en remplacement d'une activité économique dans le secteur de l'aviation et de l'aéronautique. Les cotisations sont proposées avec une activité de formation ou culture en option.	300€	<input type="button" value="−"/> <input type="button" value="+"/> <input type="button" value="x"/>	Cotisation 2024 - Institutionnel - Promoteur UAS Taux personnel fixé dans l'activité en remplacement d'une activité économique dans le secteur de l'aviation et de l'aéronautique. Les cotisations sont proposées avec une activité de formation ou culture en option.	600€	<input type="button" value="−"/> <input type="button" value="+"/> <input type="button" value="x"/>

Présentation du budget 2024 :

	2024	2023
Produits d'exploitation	100000	118810
Cotisations	100000	118810
-adhésions 2023 : 15000		
-labelisation 2023 : 85000		
Charges d'exploitation	135000	72294
Autres achats et charges externes	74000	56981
Dotations aux amortissements et provisions	1000	
Autres charges	15000	15813
Charges de personnel	45000	
Résultat d'exploitation	-35000	46315
Résultat financier	1000	1686
Résultat exceptionnel	0	-33
Impôt sur les bénéfices	0	-7873
Résultat	-34000	40095

La FPDC est prudente sur l'ensemble du budget en ne surestimant pas les produits d'exploitation et en ne sous-estimant pas les charges d'exploitation.

Il n'y a alors pas de risque sur 2024, malgré la prévision d'un résultat négatif, largement possible de part les fonds propres associatifs (de 97 000€) dont elle dispose.

Au contraire, il y a un enjeu important de redéploiement des activités et mutation de l'organisation quasi entièrement bénévole vers une organisation avec du personnel interne pour servir des activités économiques.

L'objectif est d'augmenter les produits d'exploitation sur les prochaines années afin d'augmenter les actions proposées aux adhérents ainsi que le nombre d'organismes de formation labellisés.

Point 4. Convention réglementée entre la FPDC et la société LUKAS,
présentation par Francis Mathot

Convention entre la société LUKAS et la FPDC :

- Permet la mise à disposition d'une personne en alternance ainsi que d'un bureau pour le secrétariat de la FPDC ;
- Prise en charge à l'identique des charges liées à l'alternance, plus participation aux coûts de locaux de 200 euros HT par mois ;
- Convention couvrant la durée de l'alternance, soit 24 mois ;
- Cette convention va être soumise au vote.

Par la suite, il évoque brièvement la convention entre la société Lukas et la FPDC qui permet la mise à disposition d'une personne en alternance ainsi que d'un bureau pour le secrétariat de la FPDC, avec une prise en charge à l'identique des charges liées à l'alternance incluant une participation aux coûts de locaux de 200 euros HT/mois. Cette convention couvre la durée de l'alternance, soit 24 mois, et va faire l'objet d'un vote lors de l'Assemblée Générale.

Suite Résolutions et Votes Assemblée Générale Ordinaire (AGO) :

- **Résolution D :** L'Assemblée Générale approuve le rapport financier présenté par le trésorier pour l'exercice 2023 et donne quitus au Trésorier et au Conseil d'administration pour sa gestion,
Votes exprimés : 32, Pour : 94%, Contre : 3%, Abstention : 3%
Résolution adoptée.
- **Résolution E :** L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat positif de 2023 d'un montant de 40 095 (quarante mille zéro quatre vingt quinze) euros aux fonds propres statutaires, les portant à 96 375 (quatre vingt seize trois cent soixante quinze) euros,
Votes exprimés : 31, Pour : 97%, Contre : 3%, Abstention : 0%
Résolution adoptée.
- **Résolution F :** L'Assemblée Générale approuve le budget présenté par le trésorier pour l'exercice 2024,

3%

Résolution adoptée.

- **Résolution G :** L'Assemblée Générale approuve la convention entre la société LUKAS et la FPDC pour la mise à disposition d'un secrétariat,
Votes exprimés : 30, Pour : 90%, Contre : 3%, Abstention : 7%
Résolution adoptée.

- **Résolution H :** L'Assemblée Générale approuve des cotisations pour l'année 2025 aux montants inchangés par rapport à 2024,
Votes exprimés : 29, Pour : 93%, Contre : 7%, Abstention : 0%
Résolution adoptée.

Point 5. Renouvellement des Membres du Conseil d'Administration, présenté par Francis Duruflé

Francis Duruflé présente la liste des candidats qui se sont fait connaître :

- | | |
|---------------------|---------------------|
| - Francis Duruflé | - Herveline Renault |
| - Baptiste Simonot | - Olivier Cazenave |
| - Lilian Marolleau | - Aurélien Tricault |
| - Arnaud Verzeletti | - Francis Mathot |
| - Benoit Pinget | - Jamil Assi |
| - Philippe Boyadjis | - Jacqueline Dénos |

Francis Duruflé demande si de nouvelles candidatures seraient à soumettre ; Aucune personne n'ayant manifesté sa volonté d'ajouter sa candidature, il est procédé au vote.

Francis Duruflé présente préalablement la proposition de vote global, elle-même soumise au vote préalablement.

Suite Résolutions et Votes Assemblée Générale Ordinaire (AGO) :

• Résolution I:

- L'Assemblée Générale approuve un vote global pour les membres du Conseil d'Administration,
Votes exprimés : 28, Pour : 100%, Contre : 0%, Abstention : 0%
Résolution adoptée
- L'Assemblée Générale approuve la nomination des personnes suivantes en tant que membres du Conseil d'Administration élus pour 2 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de 2026,
 - Francis Duruflé - Herveline Renault
 - Baptiste Simonot - Olivier Cazenave
 - Lilian Marolleau - Aurélien Tricault
 - Arnaud Verzeletti - Francis Mathot
 - Benoit Pinget - Jamil Assi
 - Philippe Boyadjis - Jacqueline DénosVotes exprimés : 30, Pour : 97%, Contre : 3%, Abstention : 0%
Résolution adoptée.

Point 6. Questions diverses, présenté par Philippe Boyadjis

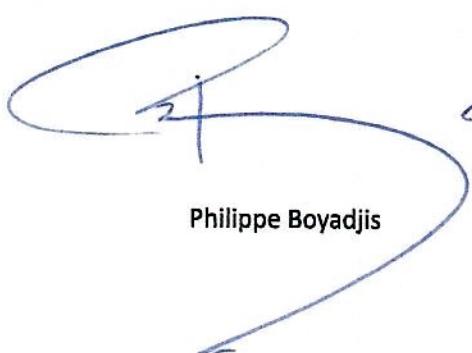
Plus rien n'étant évoqué par les participants, le Président propose de clôturer la séance.

Remerciements et fin des débats.

L'Assemblée Générale s'est levée à 16h00.

Fait à Marseille, le 29/02/2024

Le Président



Philippe Boyadjis

Le Trésorier



Francis Mathot

Le Vice-Président

Francis
DURUFLÉ

Francis Duruflé

Signature
numérique de
Francis DURUFLÉ
Date : 2024.04.03
16:38:50 +02'00'